

À Pôle emploi, les agents **résistent**

Pôle emploi se voit depuis peu imposé de transmettre à la préfecture les papiers de chômeurs étrangers. Les agents de l'ex-ANPE, qui refusent d'être transformés en auxiliaires de police, ont organisé une résistance collective en fondant le Réseau emploi formation insertion (Refi).

Rose-Marie PECHALLAT (Refi)

Octobre 2007. Un conseiller d'une ANPE du Rhône est prié de prévenir la directrice dès l'arrivée d'un demandeur d'emploi étranger, convoqué à son insu sur ses plages de rendez-vous. Il était prévu que la police aux frontières l'attende à la sortie, pour l'interpellier. Heureusement, ce jour-là, la personne n'est pas venue...

Cette affaire est à l'origine de la création du réseau Réseau emploi formation insertion (Refi). Il regroupe des salariés syndiqués et non syndiqués, des services publics de l'ANPE et des Assedic - lesquels, à cette époque, n'ont pas encore fusionné -, mais aussi des salariés des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), des organismes de formation, des associations. Tous dénoncent le fait que dorénavant la chasse aux sans-papiers est ouverte partout : dans la rue, les quartiers, les écoles, les foyers, les administrations, les hébergements d'urgence, les entreprises. Aucun lieu de solidarité n'échappe à cette injonction de dénonciation. Ainsi, l'association de santé communautaire Cabiria, qui effectue un travail de prévention et d'accès aux droits avec des personnes prostituées, est incitée

à dénoncer les personnes sans papiers de sa connaissance. Ceci va à l'encontre de l'éthique et des missions pour lesquelles l'association reçoit des financements. En fait, depuis un décret de mai 2007, et complétant par là-même la loi Sarkozy sur l'immigration, les agents de l'ex-ANPE doivent s'assurer auprès de la préfecture de la légalité du titre de séjour des travailleurs étrangers se présentant à leur guichet. La circulaire d'application avait suscité une levée de boucliers, tous syndicats ANPE, Assedic et Unedic confondus. Ils avaient demandé son abrogation, pour traitement discriminatoire des travailleurs étrangers non conforme à la convention 97 de l'Organisation internationale du travail (OIT). La Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) avait été saisie mais celle-ci s'était déclarée incompétente, estimant que la vérification du titre de séjour n'était pas un contrôle d'identité.

La boîte de Pandore ayant été ouverte, le décret a donné lieu à diverses instructions, plus ou moins connues et appliquées. L'une d'entre elles émanant, par exemple, du service des fraudes de l'Assedic Vallées-du-Rhône et de la Loire et en date du 23

novembre 2007, stipule que les agents de l'ex-ANPE doivent utiliser un détecteur à lampe UV pour vérifier l'authenticité de la pièce d'identité fournie par la personne qui se présente au guichet. Dans tous les cas, ils doivent faire une première photocopie, « lisible », de la pièce, pour la conserver dans le dossier du demandeur d'emploi, et, si les documents ne réagissent pas favorablement au détecteur UV, en transmettre une autre au service audit Prévention des fraudes (PDF), qui prendra contact avec la Police de l'air et des frontières. Tout ceci doit se faire sans que l'allocataire soit mis au courant et la pièce d'identité devra lui être restituée sans aucun commentaire.

Refuser, ensemble, une politique de délation

Aujourd'hui, cette note s'applique à tous les agents de Pôle emploi, ce qui suscite de vives réactions de leur part car ce système induit l'idée d'une fraude organisée et généralisée, véritable posture idéologique qui consiste à convaincre l'opinion publique que les administrations sont confrontées à des masses de fraudeurs dont il convient de se protéger.

Ce n'est que pur fantasme mais il s'agit d'agir sur l'inconscient collectif avec les dangers qui peuvent en découler : malaise, culpabilisation, agressivité, violences envers soi-même et envers les autres, et ce, des deux côtés du guichet. Il s'agit aussi de débusquer les étrangers en situation irrégulière puisque ce sont essentiellement eux qui sont susceptibles de présenter de faux papiers.

Pour l'ensemble des personnels concernés par ces orientations politiques, la situation est inadmissible car elle correspond justement, vis-à-vis d'un usager, à la mise en cause du principe de non-discrimination systématique défini par l'article L 1132-1 du Code du travail qui interdit un comportement particulier

notamment « en raison de son origine [...] d'une appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race ». Cette situation de suspicion renforce a priori le sentiment de discrimination déjà ressenti par l'usager ; elle a pour effet une défiance envers le personnel et l'effectivité d'une égalité de traitement dans la prise en charge de sa situation.

Devant la résistance des employés de Pôle emploi, le gouvernement est revenu à la charge avec une solution informatique, testée « en douce » à Bordeaux. Lors de la première réunion du premier comité d'entreprise de Pôle emploi, le directeur général Christian Charpy leur a confirmé que le système était opérationnel mais pas encore actif. La solution imposée par le ministère de l'Immigration au Pôle emploi est particulièrement perverse. Sous couvert de faciliter les échanges de données, de mieux lutter contre les fraudes, elle contourne la résistance des employés de la structure.

On sait à quelles difficultés ceux-ci sont aujourd'hui confrontés. Formation insuffisante pour faire face à la fusion ANPE/Assedic, surcharge de travail liée à l'augmentation du chômage, confrontation quotidienne avec des situations humainement insupportables... Les conseillers ont l'impression d'avoir de plus en plus de mal à exercer leur métier qui reste l'emploi, la formation, l'insertion. Dans le cadre de leurs syndicats et du Refi, ils refusent de « se laisser détourner de leurs missions pour collaborer à cette politique obsessionnelle du chiffre en matière de lutte contre l'immigration clandestine ». Pour ne pas devenir les acteurs ou les complices de la chasse aux étrangers, ils continuent donc de résister en affirmant haut et fort que « *désobéir devient un devoir* » et en citant volontiers cette phrase de Jean Moulin : « *J'ignorais qu'il était si facile de faire son devoir* ». ●

Nous refusons la politique de la peur

La peur passe pour mauvaise conseillère. Pourtant, le climat social et sécuritaire que nous connaissons aujourd'hui l'attise chaque jour davantage. Mise en œuvre par l'actuel gouvernement, teintée de populisme, cette peur est exploitée pour justifier une déconstruction du social.

Françoise DUMONT, vice-présidente de la LDH

De quelle peur s'agit-il ? Peur pour soi-même d'abord. Parce que la crise économique et sociale plonge de plus en plus d'individus dans la précarité ou dans la crainte du chômage. Peur que la moindre réaction aux dérapages des forces de police ne soit considérée comme un outrage ou une rébellion, qu'on vous traite comme un passeur parce que vous rechargez des portables, qu'un proche vous fasse une bonne blague en parlant de « train qui déraile » sur votre messagerie... Ce sont des incidents qui vous conduisent tout droit en garde à vue. Le résultat, on le connaît : en 2008, un Français sur cent a subi ce genre de contraintes.

Peur des autres également. Parce que nous sommes soumis à un discours qui tend à accréditer l'idée que notre environnement est envahi de délinquants multirécidivistes, d'assistés qui vident les caisses de l'Etat, de jeunes violents et paresseux, de fonctionnaires qui campent égoïstement sur des privilèges obsolètes... Cette stratégie qui consiste à opposer les individus les uns aux autres, à faire de chaque voisin une menace a des relents nauséabonds de populisme mais elle vise avant tout à casser les

solidarités et à freiner la prise de conscience d'une politique globale dont la cohérence est pourtant claire.

Le 18 novembre 2008, un jeune étudiant de Grenoble était mortellement agressé par un déséquilibré qui avait réussi à quitter l'hôpital psychiatrique où il était soigné. Quelques jours plus tard, Nicolas Sarkozy, en visite au centre spécialisé Erasme à Anthony, proposait « ses solutions » pour éviter que ne se renouvelle un fait divers aussi dramatique. En résumé, il s'agit de promouvoir une psychiatrie sécuritaire où l'enfermement est renforcé, avec la mise en application d'un certain nombre de mesures contraignantes, comme une obligation de soins à domicile ou le port également obligatoire du bracelet électronique. Sur le fond, ces projets sont en totale continuité avec les différentes décisions prises par un Président qui, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, désignait déjà un certain nombre de boucs-émissaires, sortes de figures-épouvantails destinées à faire peur. Au gré des lois votées depuis 2002, ce furent tour à tour les jeunes de banlieue, les parents défaillants, les prostituées susceptibles de « racolage passif », les sans-papiers, ou bien encore

« Les personnels soignants se sont sentis blessés professionnellement par des propositions qu'ils vivent comme une nouvelle instrumentalisation de la psychiatrie dans une visée sécuritaire. »

En savoir plus :
le site du Refi (<http://refi.over-blog.org/>)